



## Radié de toutes les prestations familiales

Par **Dolly34**, le **03/03/2023** à **19:58**

Bonjour j'ai hébergé mon meilleur ami pendant 6 mois je l'ai déclaré avec moi la CAF il me faisait des virements tous les mois sur mon compte j'ai un contrôle CAF ils m'ont dit que j'avais fraudé je pense du au virement que mon ami me faisait tous les mois pendant 6 mois aujourd'hui je me retrouve seule avec deux enfants en charge mon ami a quitté les lieux le 4 février 2023 je n'ai plus de revenu à ce jour donc je me retrouve seule avec deux enfants avec un loyer plus des charges que faire

Par **youris**, le **03/03/2023** à **20:22**

bonjour,

une des obligations essentielles lorsqu'on est bénéficiaire des prestations sociales, c'est de déclarer tout changement dans votre situation à votre CA

si la caF vous accuse de fraude, c'est que la situation n'est pas tout à fait comme vous l'indiquez.

les situations considérées comme frauduleuses par la CAF sont :

Les déclarations inexactes ou incomplètes,

L'absence de déclaration d'un changement dans la situation personnelle

L'exercice d'un travail rémunéré non spécifié

Un agissement visant à obtenir ou à tenter de faire obtenir le versement de prestations servies par la CAF alors que les conditions d'attribution ne sont pas remplies.

il est plus difficile de négocier avec la CAF lorsqu'il s'agit d'une fraude que s'il s'agit d'une simple omission ou erreur.

vous pouvez vous adresser au directeur de votre CAF et si nécessaire à son médiateur.

salutations